

**République française**  
**Département de l'Hérault**  
**Canton de Saint Pons de Thomières**  
**Commune de Rosis**  
**Séance du 25 août 2017 à 20h00**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du CM du mois de Juillet,
2. Projet de transfert de la compétence assainissement au syndicat Mare et libron
3. Désignation d'un délégué pour siéger a cette commission
4. Projet de Maison Médicale – CR des dernières reunions
5. CDG 34 – protection sociale complém entaire risque santé
6. CDG 34 – protection sociale complémentaire risque prévoyance
7. CCMHL – Approbations des statuts de la communauté
8. Budget de l'eau - Décision modificative n° 1 régularisation comptable
9. Budget communal - Décision modificative n°2 régularisation comptable
- 10.Maison du mouflon - dégâts des eaux,expertise assurance AXA
11. ONF - Proposition de travaux sur forêt communale
12. Mise en peinture balustrades pont parcours de santé +chemin de Mounis,
13. PNRHL- Pose d'une plaque label «Valeurs marque parc»Gîte MC à Douch,
14. Contrôle des hydrants – réparations des anomalies constatées,
15. CC MLMHL - Arrêté du Pdt refusant l'exercice du pouvoir de police spéciale
16. Projet d'extension des carrières communales Cabrières Berthenas
17. Questions diverses
- 18.Infos communales

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2017

**Membres présents:** M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Sébastien ALLIES - Mme Anne MAUREL- Moïse ROQUES - Germain FARENQ - Stéphane SAUTEREL-

**Membre(s) absent(s) excusé (s):** Mlle Nathalie MENDES pouvoir René MAGNALDI - Mme Arlette ARAGON pouvoir Germain FARENQ - Mme Magali CAZALS

**Secrétaire de séance :** Sébastien ALLIES.

### ORDRE DU JOUR DETAILLE

#### 1 - APPROBATION PV SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DE JUILLET

**Monsieur le Maire** propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

**Avis du Conseil :** **Adopté**

**Nombre de voix: Pour :** 9 **contre :** / **abstention :**

#### 2 - PROJET DE TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT AU SYNDICAT MARE & LIBRON

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil qu'à la majorité des membres présents, le Syndicat Mare et Libron a pris la décision de prendre la compétence «assainissement collectif».

**Le syndicat intercommunal** Mare & Libron gère actuellement la compétence eau potable sur tout le territoire de notre commune. Au regard de la similarité des enjeux techniques, performantiels, organisationnels, financiers et de qualité de service, le syndicat souhaite avoir la possibilité si certaines de ses communes membres le souhaitent, d'exercer la compétence «Assainissement collectif».

**Il indique** de surcroît que la commune gère actuellement la gestion de l'assainissement collectif sur toute la commune à l'exception d'Andabre qui est sous gestion du SIVU d'Assainissement «Bouissou & Mare» qui devra se prononcer et faire l'objet d'une délibération de transfert lui aussi.

**Il propose** aux membres du Conseil d'opter pour les nouveaux statuts qui prévoient les conditions de transfert de la compétence « Assainissement » au SIVU Mare & Libron et à la mise en place d'un syndicat à la carte.

**Il propose** aux membres du Conseil d'examiner ces propositions et d'en délibérer,

**Avis du Conseil :** **Adopté**

**Nombre de voix: Pour :** 9 **contre :** / **abstention :**

#### 3 - CC MLMHL COMMISSION CLET - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil , vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C.

**Vu l'arrêté inter-préfectoral** en date du 8 août 2016 portant fusion des Communautés de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc au 1er janvier 2017.

**Vu la délibération** du Conseil Communautaire en date du 30 janvier 2017 créant la commission locale d'évaluation des charges transférées.

**Considérant** que selon cette délibération, «**la commission locale d'évaluation des charges transférées** » est composée d'un membre de chaque Conseil Municipal, la commune de Rosis avait désigné René Magnaldi 1er adjoint, en qualité de membre de la CLECT, mais ce dernier, compte tenu de son manque de disponibilité et avec son plein accord, souhaite que le Maire le remplace à cette commission où va se discuter l'évaluation des charges transférées.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer,

**Avis du Conseil :**        **Proposition Adopté**

**Nombre de voix:** Pour :    9        contre :                    /                    abstention :

#### **4 - PROJET DE MAISON MÉDICALE – CR DES DERNIÈRES REUNIONS**

**Monsieur le Maire** rend compte aux membres du Conseil de la réunion qui a eu lieu en présence des 4 Maires des communes concernées, de la responsable des soins de premiers secours et de santé mentale à la délégation départementale de l'agence régionale de santé occitane ARS, du docteur médecin à la délégation territoriale de l'Hérault de l'ARS, des docteurs Maurel et Castan et des professionnels de santé,

**Il ressort** de cette réunion que tous les participants sont déterminés à conduire un projet de santé commun sur l'ensemble du territoire où ils exercent leur activité afin de répondre aux exigences de l'ARS.

**Il indique que les dossiers** pour obtenir les subventions auprès des services de l'État et des institutionnels, seront déposés avant la fin de l'année. En attendant l'ouverture de cette maison de santé, le docteur Maurel continuera à assurer des consultations au dispensaire de St Gervais sur Mare, grâce au soutien des communes par la prise en charge du loyer et des frais afférents,

**Une prochaine** réunion est programmée pour le **6 septembre** où l'association présentera son projet de santé,

**Pour information du Conseil :**    **Acté**

#### **5 - CDG 34 – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE RISQUE SANTÉ**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que depuis 5 ans le CDG34 a mis en œuvre avec succès une convention de participation au financement de la PSC (Protection Sociale Complémentaire) portant sur le risque prévoyance. Ce dispositif couvre les risques liés à **l'incapacité de travail, l'invalidité et le décès.**

**Il indique** qu'à l'occasion du renouvellement de cette convention le CDG 34 va procéder à une nouvelle mise en concurrence pour retenir le prestataire qui l'accompagnera de 2019 à 2024.

**Il propose** donc aux membres du Conseil à donner mandat au CDG 34 pour organiser une telle procédure qui permettra au CDG 34 de nous représenter lors de celle-ci et nous ouvrira la possibilité d'adhérer à la convention retenue,

**Il propose** aux membres du Conseil d'émettre un avis favorable à cette proposition.

**Avis du Conseil :**        **Adopté**

**Nombre de voix: Pour : 9 contre : / abstention :**

## **6- CDG 34 – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE RISQUE PRÉVOYANCE**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que depuis 5 ans le CDG34 a mis en œuvre avec succès une convention de participation au financement de la PSC (Protection Sociale Complémentaire) portant sur le risque santé .Ce dispositif couvre les risques liés **à l'atteinte à l'intégrité physique de la personne et ceux liés à la maternité.**

**Elle permet**, au même titre que la prévoyance, une garantie primordiale pour les agents des collectivités territoriales et permet de réduire le nombre d'agents renonçant à des consultations ou a des soins médicaux pour des raisons financières.

**Il indique** qu' à l'occasion du renouvellement de cette convention le CDG 34 va procéder à une nouvelle mise en concurrence pour retenir le prestataire qui l' accompagnera de 2019 à 2024.

**Il propose** donc aux membres du Conseil à donner mandat au CDG 34 pour organiser une telle procédure qui permettra au CDG 34 de nous représenter lors de celle-ci et nous ouvrira la possibilité d'adhérer à la convention retenue,

**Il propose** aux membres du Conseil d'émettre un avis favorable à cette proposition,

**Avis du Conseil : Adopté**

**Nombre de voix: Pour : 9 contre : / abstention :**

## **7 - CCMHL – APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que les statuts de la communauté de communes ont été revus et toilettés lors du dernier bureau avant d'être présenté en Conseil Communautaire. à cette occasion ont été présentées :

### **Les compétences obligatoires**

Au sens de l'article L.5214 -16 du CGCT concernant :

- l'aménagement de l'espace,
- les actions de développement économique
- l'aménagement et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage,
- la collecte et le traitement des ordures ménagères et déchets assimilables

– la gestion des milieux aquatiques, et prévention des inondations (gemapi)

### **Les compétences optionnelles**

- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportif d'intérêt communautaire
- action sociale d'intérêt communautaire .
- Création et gestion de maison de services au public et définition des obligations de service public

**Il propose** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier et d'en délibérer.

**Avis du Conseil : Adopté**

**Nombre de voix: Pour : 9 contre : / abstention :**

## 8- BUDGET DE L'EAU - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 RÉGUL. COMPTABLE

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de procéder à une régularisation comptable sur le budget de l'eau, à savoir :

En 6541 = + 2 000€ ( Pertes sur créances irrécouvrables).  
En 628 = - 2000€ (Divers).

**Il propose** aux membres du Conseil de bien vouloir adopter la décision modificative n° 1 proposée.

**Avis du Conseil :** **Adopté**

**Nombre de voix: Pour :** 9 **contre :** / **abstention :**

## 9- BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 RÉGUL.COMPTABLE

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de procéder à une régularisation comptable sur le budget communal à savoir :

### En recettes

**002 :** + 226,45€ (excédent de fonctionnement CCS)

### En dépenses

**678 :** + 26,06€ (Versement EDF)

**6228 :** +252,51€

**6574:** + 590,00€(comité de fêtes- Agents de sécurité)

**Il propose** aux membres du Conseil de bien vouloir adopter la décision modificative n° 2 proposée.

**Avis du Conseil :** **Adopté**

**Nombre de voix: Pour :** 9 **contre :** / **abstention :**

## 10 - MAISON DU MOUFLON – DEGATS DES EAUX - EXPERTISE ASSURANCE AXA

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que l'évaluation des dommages consécutifs au sinistre qui a affecté la maison du Mouflon et du Caroux , est de **5 040,80€**.

**Il indique** que l'expert géomètre désigné par notre assureur AXA s'est rendu sur les lieux et nous a indiqué que le montant des dommages qui nous seraient remboursés vétusté de 25 % déduite serait de **3 980 ,60 €**.

**Il précise** que les travaux de réparations des murs et de remise en peinture de la MMC seront réalisés par l'entreprise retenue, dès la fermeture de la MMC.

**Pour information du Conseil :** **Acté**

## 11 - ONF - PROPOSITION DE TRAVAUX SUR LA FORÊT COMMUNALE

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que les services de l'ONF gestionnaire de la forêt communale viennent de nous adresser comme tous les ans, une proposition de travaux, dont le montant s'élève à **1 670€**.

**Il propose** néanmoins, que pour cette année 2017, nous ajournions nos travaux sur la forêt

communale, qui fera l'objet de travaux d'éclaircie très probablement en 2020.

**Avis du Conseil : Proposition Adoptée**

**Nombre de voix: Pour : 9 contre : / abstention :**

### 12 - MISE EN PEINTURE BALUSTRADES PONT PARCOURS DE SANT+CHEMIN DE MOUNIS,

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que compte tenu de l'état de vétusté de la balustrade qui surplombe le parcours de santé à hauteur de la croix de la Pierre vient d'être repeint.

**Il indique** également que la balustrade qui part du pont d'Andabre sur le chemin de Mounis, nécessite également d'être traitée et mise en peinture, ce qui sera fait prochainement.

**Pour information du Conseil : Acté**

### 13 - PNRHL- GÎTE MC POSE D'UNE PLAQUE LABEL «VALEURS MARQUE PARC»

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que le gîte Marcel Cèbe à Douch, a vu sa plaque "*Marque Valeurs Parc naturel*" dévoilée officiellement par le maire de Rosis, et Daniel Vialelle, président du Parc en présence de Jean Arcas président du PHLV, de Serge Cazals, de la directrice du Parc, d'élus de la commune et des communes voisines, de l'ONF et d'amis de la commune. L'apéritif déjeunatoire concocté par le Parc et la commune était composé de produits du terroir fort apprécié de tous.

**Cet équipement** situé au cœur du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, offre un havre de repos aux randonneurs et vacanciers, grâce à des installations améliorées pour un meilleur confort.

A ce jour, nos deux hébergements sont labellisés « Valeurs Marque Parc Naturel Régional ».

**Pour information du Conseil : Acté**

### 14 - CONTRÔLE DES HYDRANTS – RÉPARATIONS DES ANOMALIES CONSTATÉES

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil de la visite effectuée sur notre commune par le SDIS 34 afin de constater l'état général de nos hydrants.

**Il indique** que même en cas de transfert de la compétence de distribution de l'eau à un syndicat la responsabilité de la commune ni les obligations en ce qui concerne la défense incendie.

**Il indique** que le contrôle effectué sur notre commune fait état d'anomalies qu'il y a lieu de réparer et de faire procéder au contrôle de la pression de chaque borne et d'en rendre compte au SDIS.

**Il propose** aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à engager la dépense nécessaire aux préconisations du SDIS 34.

**Avis du Conseil : Autorisation accordée**

**Nombre de voix: Pour : 9 contre : / abstention :**

### 15 - CC MLMHL - ARRETE DU PDT REFUSANT L'EXERCICE DU POUVOIR DE POLICE

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que le pouvoir de police administrative

spéciale des maires des communes membres de la CC MLMHL, en matière de collecte des déchets ménagers, d'assainissement non collectif, de voirie et d'habitat, ne sera pas transféré, à compter du 10 juillet 2017. (Arrêté du Pdt de la communauté refusant l'exercice d'un pouvoir de police administrative spéciale).

Pour information du Conseil : **Acté**

## 16 – EXPLOITATION DES CARRIERES COMMUNALES « CABRIERES BERTHENAS »

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil de la rencontre qu'il a eue avec Jean Claude Granier qui exploite la carrière de la Cabrière et qui rencontre des problèmes avec les services de la DREAL suite à son projet d'extension de la carrière du bas.

**Il précise** qu'ils ont ensemble examiné la situation et ont pris la décision d'alerter les institutionnels le moment venu, de sorte que cette demande d'extension soit accordée.

**Il indique** en outre tout l'intérêt du maintien de cette carrière, car elle contribue notamment, à la restauration et au maintien de notre petit patrimoine architectural et de surcroît, génère des ressources financières non négligeables à la commune.

Pour information du Conseil : **Acté**

## 17 – QUESTIONS DIVERSES,

**Stéphane Sauterel** : informe le Maire que des « crottes » de chiens jonchent le terrain de jeu des enfants à Andabre, sans préciser qui sont les propriétaires qui amènent leur chien en ce lieu, l'employé communal fera le nécessaire pour enlever ces crottes, mais n'hésitez pas à faire savoir en mairie, ceux qui sont à l'origine de ces incivilités,

**Germain Farenq** fait état d'infiltrations dans le presbytère de l'église Ste Marie de Douch, ce qui est surprenant, vu qu'aucune précipitation orageuse n'a été enregistrée ces derniers temps. Néanmoins, il fera examiner la toiture par une entreprise afin de connaître la nature des travaux et procéder aux réparations qui s'imposent.

**Concernant les travaux** de voirie programmés sur la Combe d'Andabre, compte tenu du coût des devis particulièrement élevés proposés par les entreprises pour réaliser les travaux, il avait été décidé lors d'un précédent conseil, que ce seraient les employés communaux qui réaliseraient les Travaux. Ils débuteront dès que les employés communaux des communes qui vont nous aider seront disponibles, (en tous cas avant la fin de l'année).

**René MAGNALDI** demande que soit mis en place à proximité du jeu de boules un panneau interdisant le camping sauvage sur le terrain du jeu de boules et dans le proche environnement du hameau de Douch, La réalisation de ce panneau est déjà en commande et sera mis en place par l'employé communal.

**Sébastien ALLIES** indique qu'une administrée de la commune se plaint de son proche voisin qui n'entretient pas son terrain, et de ce fait les mauvaises herbes envahissent le sien, La commune n'est nullement concernée par ce problème de voisinage et recommande de faire savoir à cette personne qu'elle contacte son voisin par lettre pour qu'il nettoie son terrain.

## 18 INFORMATIONS COMMUNALES

**PARKING DES AVELS**, une nouvelle fois des déchets OM et encombrants ont jonché le sol pendant quelques jours où sont situés les points de collectes. Ces incivilités sont inacceptables dans ce parking proche de Lafage et du Massif du Caroux où se trouvent les PAV du tri sélectif, surtout que ces dépôts sauvages ont été déposés après le passage de la collecte des encombrants qui a eu

lieu le 11 août 2017.

**LAFAGE**, les travaux de prolongement en béton sur la voirie « inter communautaire » jusqu' à la barrière d'entrée du chemin et le renforcement du pont sur le ruisseau d'Arles,débuteront après la période estivale afin de ne pas entraver l'accès aux hébergements de Lafage. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Fauvet, ils seront financés par la communauté , la commune remboursera annuellement le transfert des charges qu'elle génère.

**LA COMBE D'ANDABRE** - l'accès à ces habitations fera l'objet probablement courant septembre à des travaux de remise en forme de béton de la voirie rurale . Ces travaux que nous réaliserons avec du personnel communal, devra faire l'objet de travaux de préparation à l'aide d'un engin de TP avant de bétonner.

**HÉRIC** - Madame Clavel résidente du hameau, demande qu'en limite de la commune dans les gorges d'Héric soit installé un panneau d'informations souhaitant la bienvenue sur la commune de Rosis et des informations sur le Hameau, son architecture et ses hébergements. Un devis de ce type d'équipement devra être sollicité.

**HAMEAU d'HÉRIC GR 7** - Courant 2015 nous avons été alerté par les techniciens du CDRP de l'Hérault de la dégradation de ce chemin de grande randonnée et de la nécessité de le réparer.Nous avons à l'époque contacté le conseil départemental qui avait promis un financement à hauteur de 60% du montant hors taxes, le CDRP 34 à hauteur de 1000€ et le complément à la fois par la communauté de communes et la commune. Il indique que le montant des travaux hors taxes, s'élèvent à 6 900€ (Pas de TVA pour ces travaux), Il précise que la continuité du chemin a été déviée sur une parcelle de terrain privé. Contact sera pris avec la nouvelle communauté pour évoquer ce dossier.

**TEMPLE ZEN DU CAROUX À DOUCH** un nouveau gérant membre de l'association vient d'être désigné en remplacement de Loïc Villemin qui ne réside plus sur place. L'association propose désormais la location du temple pour organiser un événement, un mariage ,un stage, etc. Sa capacité d'accueil en hébergement est de 80 personnes en trois dortoirs et une chambre individuelle, Contact sera prochainement pris avec la nouvelle gestionnaire.

**FIBRE OPTIQUE** - les abonnés de Cours, Compeyre ,La Palisse qui dépendent du central téléphonique de St Gervais seront prochainement desservis par la fibre optique. Les travaux de renforcement du réseau très haut débit par le Conseil départemental de l'Hérault sont en cours , Les réseaux sont actuellement repris entre Vérénoix et Castanet le Bas. Des brochures de présentation sont à la disposition du Public en Mairie de St Gervais.

**RANDO Pédestre**, le Maire indique qu'a ce jour la rando communale programmée le 24 septembre semble compromise compte tenu du peu d'implication pour organiser cette rando, il y a tout lieu de s'interroger sur la nécessité d'organiser un tel événement.

**PARKING DE DOUCH** - Le projet d'extension du parking de Douch s'avère plus que jamais nécessaire et indispensable au regard du nombre considérable de voitures qui stationnent dans le hameau, sur le parking et en bordure de route. Les travaux seront réalisés dès que nous sera notifiée l'aide sollicitée auprès du Conseil Départemental.

**PISTE D'ACCES AU MASSIF DU CAROUX** – Nous sommes toujours sans réponse de la part du Pdt du Conseil Départemental qui a été interpellé personnellement sur l'état de dégradation de cette piste particulièrement dégradée et qu'on peut qualifier aujourd'hui de dangereuse. Pour préserver les intérêts de la commune et dégager sa responsabilité un arrêté en lien avec l' ONF sera pris prochainement pour en interdire l'accès automobile ou équestre.Néanmoins, si nous n'avons aucune réponse positive, nous présenterons un projet de restauration de cette piste aux institutionnels habituels voir même au ACCA , pour nous aider à financer sa restauration.

**PROJET EOLIEN** – un courrier co signé des Préfets du Tarn et de l'Hérault nous informe que l'installation de projets éoliens sur le territoire du PNRHL est désormais réglementé et ne doit pas dépasser le seuil de **300** qui est en passe d'être atteint (268). Ils indiquent que tout projet éolien qui



entraînerait le dépassement du plafond de 300 fera l'objet d'un refus.

**INSTALLATION D'UN COMPTEUR ELECTRIQUE A PROXIMITE DU JEU DE BOULES** -Suite à la requête du comité des fêtes d'Andabre , va être installé un compteur électrique afin que les forains et les orchestres puissent avoir plus de confort et de sécurité lors de l'installation de leurs équipements.

**ENTRETIEN DES BERGES DU CASSELOUVRE** – les agents du S.M. d'aménagement des berges de la Mare effectuent actuellement des travaux d'entretien des berges du casselouvre, suivra le ruisseau du Peyrogas et la Mare.

### **Distribution des sacs poubelles en Mairie**

#### **Délibérations**

**CC MLMHL** - Désignation d' un nouveau délégué à la CLECT

**SYND.MARE ET LIBRON** - Transfert de la compétence Assainissement collectif

**CDG 34** - Convention de participation pour le risque prévoyance

**CDG34** - Convention de participation pour le risque santé

**CC MLMHL** -Approbation des statuts

**DM n°1** - Budget communal, régularisation comptable

**DM n°2** - Budget de l'eau , régularisation comptable